

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 7 décembre 2011

Service instructeur

Service Insertion et Développement Local

Service consulté

10^{ème} **Commission** –
N° CG-2011-5-10-1

EXPERIMENTATION DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION DE 7 HEURES

Résumé : Le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale a décidé d'expérimenter un contrat unique d'insertion en faveur des bénéficiaires du revenu de Solidarité active, sous la forme d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi sur le secteur non marchand, d'une durée hebdomadaire de 7 heures. Le Département s'est porté candidat pour cette expérimentation prévue pour les années 2011 et 2012. Il est ainsi proposé à l'Assemblée Départementale d'approuver la candidature du Conseil Général et de déléguer à la Commission Permanente la compétence pour approuver et autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions à venir. Ce rapport n'a aucune incidence financière.

L'expérimentation du Contrat Unique d'Insertion (CUI) de 7 heures hebdomadaires est la première des 22 recommandations du rapport de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, dans le cadre de la mission présidentielle sur l'amélioration du revenu de Solidarité active (rSa) et le renforcement de son volet insertion. L'objectif de ce contrat est de favoriser l'insertion en redonnant une place au bénéficiaire, par une activité en milieu de travail dans le cadre d'un accompagnement social.

Le CUI de 7 heures s'inscrit dans le cadre juridique du CUI classique. Sa mise en œuvre relève des Conseils Généraux qui prescrivent et cofinancent déjà les CUI. Le financement de ce contrat aidé intervient sur une ligne expérimentale du Fonds National des Solidarités Actives (FNSA). Les modalités seront définitivement connues lors de la parution du décret et de l'arrêté préfectoral à venir, avec effet rétroactif au 15 octobre 2011, qui modifiera la participation mensuelle du Département au financement de l'aide versée à l'employeur.

L'expérimentation pourra s'intégrer dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens que signent les Préfets et les Présidents de Conseils Généraux, sans pour autant amputer les objectifs posés en 2011.

Il pourrait être prévu la mise en œuvre de quelques dizaines de contrats sur la durée de cette expérimentation, dans le cadre d'un déploiement progressif qui démarrerait fin 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et d'autoriser l'expérimentation du Contrat Unique d'Insertion de 7 heures par le Département pour les années 2011 et 2012,
- de déléguer à la Commission Permanente la compétence pour approuver et autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions et documents cadres idoines au Contrat Unique d'Insertion de 7 heures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER